



Assemblée générale

Distr. générale
19 novembre 2015
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session

Point 134 de l'ordre du jour

**Projet de budget-programme pour l'exercice
biennal 2016-2017****Prévisions de dépenses relatives aux missions
politiques spéciales, missions de bons offices
et autres initiatives politiques autorisées par
l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité****Groupe thématique I : envoyés spéciaux ou personnels
et conseillers spéciaux du Secrétaire général****Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général
pour le Yémen****Dix-septième rapport du Comité consultatif
pour les questions administratives et budgétaires
sur le projet de budget-programme pour l'exercice
biennal 2016-2017****I. Introduction**

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (groupe thématique I, Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen) (A/70/348/Add.6)¹. À cette occasion, il s'est entretenu avec des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 4 novembre 2015.
2. Dans son rapport principal (A/70/348), le Secrétaire général présente l'ensemble des dépenses qu'il est prévu d'engager en 2016 au titre des 35 missions

¹ Le Secrétaire général explique pourquoi il a présenté un additif distinct au paragraphe 10 de son rapport (A/70/348).



politiques spéciales et des questions transversales apparentées. Le rapport est assorti de cinq additifs qui couvrent les demandes de ressources se rapportant aux groupes thématiques I à III et aux deux plus grandes missions, à savoir la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) et la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) (A/70/348/Add.1 à 5). Les questions transversales intéressant toutes les missions politiques spéciales seront traitées dans le rapport principal du Comité consultatif (A/70/7/Add.10), tandis que les prévisions budgétaires relatives aux groupes thématiques I à III ainsi qu'à la MANUA et la MANUI feront l'objet de rapports annexes (A/70/7/Add.11 à 15).

3. Le Comité consultatif rappelle qu'un crédit de 1 124,4 millions de dollars destiné aux missions politiques spéciales a été demandé au titre du chapitre 3 (affaires politiques) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 présenté par le Secrétaire général (A/70/7, par. II.2). Les observations et recommandations du Comité sur le montant des ressources demandées, et notamment sur la diminution de 6 millions de dollars découlant de « gains d'efficacité » [A/70/7, par. II.3 c)] figureront dans son rapport principal (A/70/7/Add.10), qui traitera également d'autres questions transversales relatives aux ressources demandées, y compris les opérations aériennes, les voyages, les mesures de sécurité et les coefficients utilisés aux fins de l'affectation, entre autres, des véhicules et du matériel informatique.

II. Ressources nécessaires pour 2016

4. Le montant net des ressources à prévoir pour 2016 au titre du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen (groupe thématique I) s'élève à 6 932 900 dollars, soit une augmentation de 1 580 600 dollars par rapport au montant approuvé pour 2015.

Tableau 1

Récapitulatif des ressources nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

	1 ^{er} janvier 2014-31 décembre 2015			Montants nécessaires pour 2016		Variation 2015-2016	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart : solde inutilisé (dépassement)	Total	Dépenses non renouvelables	Budget approuvé pour 2015	Variation
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) - (6)
Total	10 544,4	10 427,5	116,9	6 932,9	168,0	5 352,3	1 580,6

5. D'après le rapport du Secrétaire général, le solde inutilisé attendu pour l'exercice biennal 2014-2015, d'un montant de 116 900 dollars, tient essentiellement au fait que les fonds inscrits à la rubrique Consultants n'ont pu être employés et que les dépenses de communication ont été inférieures aux prévisions à cause de la dégradation de la situation politique et de l'aggravation de l'insécurité. Cette sous-utilisation des crédits a été en partie contrebalancée par des dépenses plus élevées que prévu au titre des dépenses de personnel et par l'augmentation des dépenses relatives aux voyages et aux transports aériens découlant de

l'intensification de l'action diplomatique et de la suppression des vols de ligne en direction de Sanaa (A/70/348/Add.6, par.29).

6. La hausse proposée pour 2016, d'un montant de 1 580 600 dollars, correspond essentiellement à l'augmentation du nombre de postes et à leur reclassement, à la hausse des prévisions de dépenses au titre des transports aériens, résultant de la suppression des liaisons régulières avec Sanaa, et de celles relatives aux voyages, ces augmentations étant partiellement compensées par la non-inscription de ressources à la rubrique Consultants (ibid. par. 33 et voir par. 9 et 14 ci-après).

Observations et recommandations concernant les effectifs nécessaires

7. Le tableau 2 indique les postes approuvés pour 2015, les postes vacants au 30 septembre 2015 et les propositions du Secrétaire général concernant la dotation du Bureau pour 2016.

Tableau 2
Effectifs nécessaires

	Nombre de postes temporaires					
	Approuvés pour 2015	Vacants au 30 septembre 2015	Demandés pour 2016	Nouveaux	Supprimés	Reclassés
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen	34 (1 SSG, 1 D-1, 3 P-5, 2 P-4, 3 P-3, 12 SM, 1 G(AC), 1 AN, 10 AL)	9 (2 P-5, 3 P-4, 2 P-3, 3 SM)	39 (1 SGA, 1 D-2, 4 P-5, 5 P-4 ^a , 3 P-3, 13 SM, 1 G(AC), 2 AN, 9 AL)	7 (1 P-5, 3 P-4, 1 SM, 1 AN, 1 AL)	2 (2 AL)	2 (1 SSG à SGA, 1 D-1 à D-2)

Abréviations : AL = agent local; AN = administrateur recruté sur le plan national; G(AC) = agent des services généraux (Autres classes); SGA = secrétaire général adjoint. SM = agent du Service mobile; SSG = sous-secrétaire général; VNU = Volontaires des Nations Unies,

^a Le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen propose qu'un poste de P-4 soit transféré de Sanaa à New York.

8. Il est proposé que le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général dispose en 2016 de 39 postes temporaires répartis entre New York et Sanaa comme suit :

a) New York (6 postes) :

i) Bureau de l'Envoyé spécial [1 SGA, 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3 et 1 G(AC)];

ii) Département des affaires politiques (1 P-4 ayant des fonctions de soutien);

b) Sanaa (33 postes) :

i) Bureau de l'appui politique (10 postes: 1 D-2, 3 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 1 AN, 1 SM et 1 AL);

ii) Section de l'appui à la mission (10 postes: 1 P-4, 1 SM, 1 AN et 7 AL);

iii) Section de la sûreté et de la sécurité (13 postes : 1 P-3, 11 SM et 1 AL).

9. Par rapport aux 34 postes approuvés pour 2015, la proposition de financer 39 postes en 2016 représente une augmentation nette de 5 postes (7 créations et 2 suppressions). Les modifications du tableau d'effectifs proposées pour 2016 sont expliquées aux alinéas a) à j) du paragraphe 32 du budget (A/70/348/Add.6) et

énumérées à l'annexe V du rapport du Secrétaire général (A/70/348). Elles sont résumées ci-après :

- a) Deux reclassements (SSG à SGA à New York et D-1 à D-2 à Sanaa);
- b) Sept créations de postes (6 à Sanaa et 1 au Département des affaires politiques): 1 P-5 (spécialiste hors classe de la réforme du secteur de la sécurité); 3 P-4 (1 spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, 1 spécialiste des questions politiques et 1 attaché d'administration); 1 SM (assistant administratif); 1 AN (fonctionnaire des finances et du budget), 1 AL (assistant d'information);
- c) Un transfert de Sanaa à New York : 1 P-4 (spécialiste des questions politiques);
- d) Deux suppressions de postes à Sanaa : 2 AL [1 assistant de recherche et 1 assistant (budget et finances)].

10. En ce qui concerne le reclassement du poste de sous-secrétaire général au rang de secrétaire général adjoint, le Secrétaire général indique que le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen a été créé à la suite d'un échange de lettres entre lui-même et le Président du Conseil de sécurité qui remonte à juin 2012 (S/2012/469 et S/2012/470). En outre, dans sa résolution 2216 (2015), le Conseil de sécurité l'a prié d'intensifier ses activités de bons offices afin de permettre la reprise d'un processus de transition politique pacifique, ordonné et sans exclusive, mené par les Yéménites. Le nouvel envoyé spécial a été nommé au rang de Secrétaire général adjoint à cette fin (voir A/70/348/Add.6, par. 2, 7 et 8). Le Secrétaire général justifie également sa proposition actuelle par l'évolution de la situation au Yémen, qui va en se compliquant [ibid. par. 32 a)]. Le Comité consultatif note que le Conseil a également prié le Secrétaire général de redoubler d'efforts en vue de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et les activités d'évacuation (S/RES/2216 (2015) du 14 avril 2015, par. 12). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Conseiller spécial, dont le poste n'avait pas été supprimé, avait simplement été rebaptisé Envoyé spécial au début de 2015 et que le changement d'intitulé n'était pas un motif de reclassement du poste, les conseillers spéciaux et envoyés spéciaux pouvant tous avoir rang de Secrétaire général adjoint. Le Comité a également appris que ce changement avait été effectué indépendamment de la proposition de reclassement du poste dans le budget 2016.

11. La proposition de reclassement de D-1 à D-2 du poste d'administrateur général chargé des questions politiques tient à l'importance des responsabilités attachées à ce poste, qui résultent des nouvelles attributions confiées à l'Envoyé spécial. En effet, au Yémen comme dans la région, celui-ci doit pouvoir compter sur le concours d'un collaborateur de haut rang qui favorisera la bonne issue des négociations en vue de l'achèvement du processus de transition politique [ibid., par. 32 b)]. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le reclassement de D-1 à D-2 ne résultait pas du reclassement de SSG à SGA susmentionné mais de la complexification des tâches prescrites par le Conseil de sécurité et de l'accroissement des difficultés qu'il y a, pour l'Envoyé spécial et l'ensemble du Bureau, à les mener à bien. **Le Comité consultatif est néanmoins d'avis que la proposition de reclasser le poste de D-1 à D-2 n'a pas été suffisamment étayée et motivée, et ne recommande donc pas d'approuver le**

reclassement proposé. Le montant des ressources demandées au titre des ressources autres que celles affectées à des postes devrait être ajusté en conséquence.

12. Le Comité consultatif recommande d'approuver les modifications que le Secrétaire général propose d'apporter au tableau d'effectifs du Bureau de son Envoyé spécial pour le Yémen, sous réserve de la recommandation formulée au paragraphe 11. Le Comité recommande de nouveau que l'Assemblée générale applique un taux de vacance de 50 % pour les nouveaux postes d'administrateur et de 35 % pour les nouveaux postes d'agent des services généraux dans le budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 pour les missions politiques spéciales (voir A/70/7, par. 57).

Dépenses opérationnelles

13. Le Comité consultatif a reçu des informations sur les dépenses opérationnelles du Bureau, notamment le montant des crédits ouverts et le montant estimatif des dépenses pour 2014-2015, ainsi que les ressources prévues pour 2016. Elles sont présentées dans le tableau 3 ci-dessous.

Tableau 3
Dépenses opérationnelles
(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier 2014-31 décembre 2015				Montants nécessaires pour 2016		Variation 2015-2016
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart : solde inutilisé (dépassement)	Budget approuvé pour 2015	Total	Dépenses non renouvelables	Variation
	(1)	(2)	(3) = (1) – (2)	(4)	(5)	(6)	(7) = (5) – (4)
Dépenses opérationnelles							
1. Consultants	368,5	–	368,5	190,8	–	–	(190,8)
2. Voyages	1 745,3	1 865,1	(119,8)	685,4	1 135,0	–	449,6
3. Installations et infrastructures	1 635,8	1 729,5	(93,7)	497,0	659,8	–	162,8
4. Transports terrestres	187,5	206,3	(18,8)	105,6	53,8	–	(51,8)
5. Transports aériens	–	150,0	(150,0)	–	492,8	–	492,8
6. Communications	477,9	239,2	238,7	244,8	260,7	44,3	15,9
7. Informatique	122,0	66,1	55,9	48,4	169,3	123,7	120,9
8. Santé	–	14,3	(14,3)	–	–	–	–
9. Fournitures, services et matériels divers	220,5	106,4	114,1	115,8	153,9	–	38,1
Total	4 757,5	4 376,9	380,6	1 887,8	2 925,3	168,0	1037,5

14. En ce qui concerne les augmentations proposées aux rubriques Voyages et Transports aériens, le Comité consultatif a appris, après avoir demandé un complément d'information, que le nombre et la fréquence des consultations avec les parties prenantes se trouvant à l'extérieur du Yémen, et en particulier avec des interlocuteurs régionaux, avaient considérablement augmenté depuis mai 2015 pour

donner suite à la demande adressée au Secrétaire général par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2216 (2005) d'intensifier ses activités de bons offices, et que l'on s'attendait à ce que cette situation perdure en 2016. En outre, le Comité a été informé que toutes les compagnies aériennes qui desservaient le Yémen avaient cessé de le faire pour des raisons de sécurité (à l'exception de la compagnie aérienne nationale qui assurait de nouveau des vols sujets à un manque de régularité et à des restrictions). Le Comité a été informé que le Bureau continuerait de s'enquérir de la disponibilité des vols de ligne et des conditions de sécurité, et de réévaluer régulièrement la possibilité de faire voyager le personnel sur ces vols dès lors que les conditions seraient réunies. **Le Comité consultatif s'attend à ce que des informations sur la disponibilité de liaisons aériennes régulières figurent dans le prochain projet de budget du Bureau.**

III. Recommandation

15. Les projets de budget proposés par le Secrétaire général pour les 35 missions politiques spéciales pour 2016, sur lesquels l'Assemblée générale doit se prononcer, sont présentés au paragraphe 74 du rapport principal sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (A/70/348). Le Comité consultatif recommande que soit approuvée la proposition du Secrétaire général concernant les ressources nécessaires pour 2016 au titre du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, qui relève du groupe thématique I, sous réserve des recommandations figurant aux paragraphes 11 et 12 ci-dessus et de celles qu'il a faites dans son rapport principal (A/70/7/Add.10).
